

Chronique Doublade :

AU COEUR DE LA VILLE, LA HALLE

Fait divers :

19 février 1690, des jeunes gens jouent aux quilles sous la halle. Parmi eux, François, garçon chirurgien, fils de Jacques Mongin, maître chirurgien. Arrive Abraham, maître chirurgien fils d'Izaac Poitevin. Abraham s'arrête à *dix ou douze pas* des joueurs. Le jeune François, lance sa boule qui vient heurter une poutre si près d'Abraham que celui-ci pense tout de suite que la boule lui était destinée. Il se fâche et menace le lanceur :

– *Si tu m'avais touché je t'aurais administré cent coups de bâton...*

– *Je n'avais pas le dessein de vous frapper, ni de vous fâcher. Je joue sans avoir dessein de mal faire à quoy que ce soit.*

Le père d'Abraham s'avance alors *et auroit dict tout autrement¹ en reniant et blasphémant le saint nom de Dieu, qu'il falloit exterminer la race des Mongin...que ce nom ne fut plus connu au monde.*

Abraham, Izaac, avec de tels prénoms il ne fait guère de doute que les Poitevin étaient de la Religion prétendument réformée. Aujourd'hui, depuis la Révocation de l'Edit de Nantes en 1685 on les appelle *nouveaux convertis* ce qui explique l'animosité entre les familles. Toujours est-il que le jeune François ne s'en laisse pas compter :

– *Des personnes âgées comme vous ne devraient pas parler de la sorte mais devraient donner de bonnes instructions à la jeunesse.*

C'en est trop pour Abraham qui tout en continuant à renier Dieu et à blasphémer donne une volée de coups de bâton à l'insolent *desquels il en ressent de grandes douleurs*. Et sans l'assistance de plusieurs personnes accourues *pour le garantir du mauvais pernicieux dessein formé par les dits Issaac et Abraham Poitevin, ils l'auroient tué.*

François demande donc au juge de lui *permettre d'informer et d'administrer des tesmointgs à Monsieur le procureur d'office de céans ce que lui accorde le juge qui transmet la plainte au procureur.*

En cette fin de XVII^e siècle, il y avait donc une halle à La Roche-Chalais et sans doute depuis longtemps. Le texte de la plainte nous précise même qu'elle se trouvait près du *parquet*, autrement dit près de la maison du juge puisque nous savons par ailleurs que le juge rendait la justice chez lui².

La halle de La Roche-Chalais se trouvait dans la partie périgourdine de la ville alors que château et moulin étaient en Saintonge. Là, paysans et marchands venaient proposer leurs marchandises, notamment le grain, blé froment ou *mesture*. Ainsi, en octobre 1789, le juge ordonne aux marchands de grains et voituriers de fournir en grains le marché sous la halle car il y a pénurie et la population ne peut être approvisionnée. La halle est aussi un lieu public.

Les jeunes du village s'y retrouvaient pour jouer aux quilles, bavarder, boire chopine. Cet espace public était aussi un lieu important de la vie communautaire.

Le 9 juin 1693, le sergent Ezechiel de Lagarde est dans la cour du château, *Il seroit allé pour lasser léguillette³ du costé du pavillon quy est près de la fontaine à Pierre de Rouillé. Là ayant jetté la veue du costé des grands greniers dudit chasteau il auroit apperceu sur les thuilles d'un appartement quy joint le bout des greniers du costé du pavillon appelé les parques à pourceaux et la vollière, un chapeau noir.* Il s'avance, monte sur un bout de mur et découvre sur les tuiles un

1 Comprendre qu'Izaac accuse le jeune François d'avoir bien lancé sa boule avec le dessein de toucher son fils.

2 On se reportera au plan cadastral déjà publié dans Info3, il s'agit de la maison des Galaup. Jean Galaup (+1757) avait épousé Marie François, fille unique du juge François et avait hérité de la charge de juge de son beau-père.

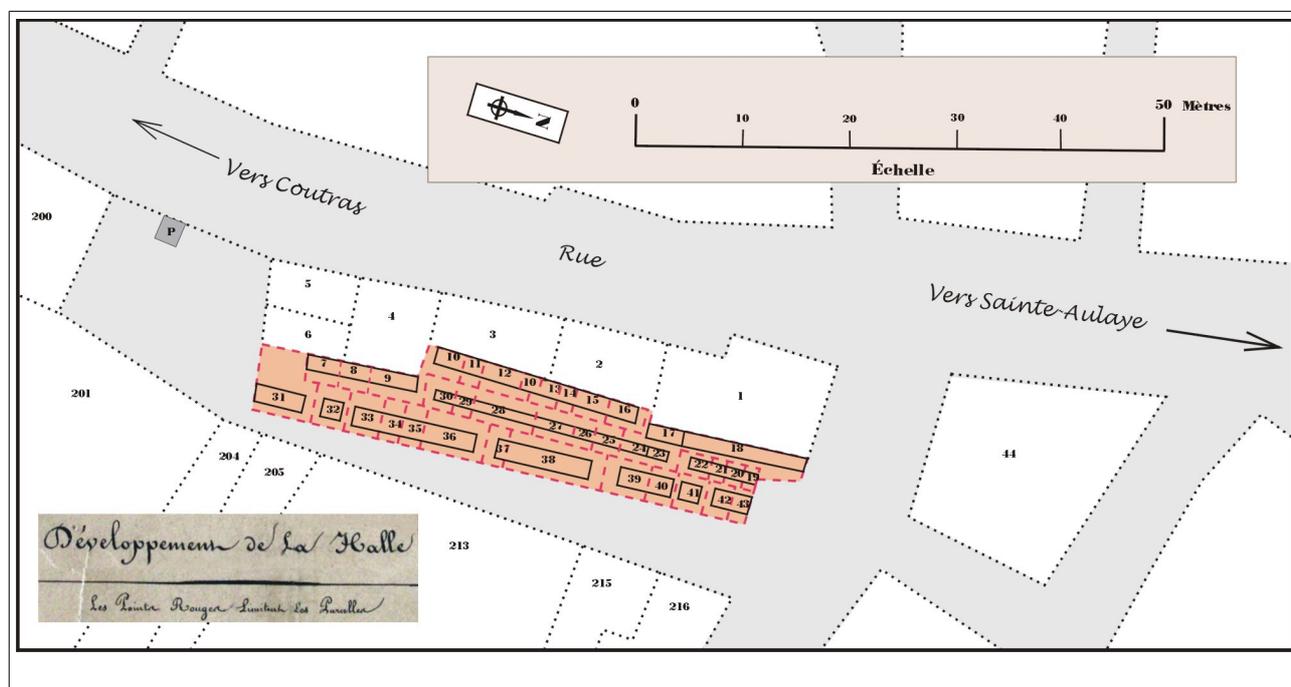
3 Eguillette, aiguillette, lacet, ferré au deux bouts pour fermer un vêtement, attacher la braguette au haut-de-chausse par exemple. Le sergent avait sans doute eu envie de satisfaire un besoin pressant avant de monter au château,

homme inconnu, mort. C'est sous la halle que le procureur Bernier fait transporter le corps afin que les chirurgiens Jacques et François Mongin en fassent l'autopsie.

C'est encore ici, sur la place publique où se trouve la halle, que le procureur d'office de la juridiction rassemble les principaux habitants des paroisses Saint-Michel-la-Rivière, Saint-Aigulin, Léparon quand il y a une décision importante à prendre comme le ban des vendanges.

C'est aussi au poteau de la halle que le juge, saisi par le procureur d'office, affiche injonctions, *inhibitions et défenses* diverses concernant la propreté et la circulation dans les rues, la prévention contre le vol des noix et verjus, l'extermination des chiens enragés, les prix du pain, de la viande, du vin... Là, les habitants peuvent prendre connaissance des règlements concernant l'emploi des mesures spécifiques du marquisat pour les différentes transactions. Sont particulièrement visés les aubergistes et cabaretiers qui utilisent volontiers pintes et roquilles de la châtellenie de Sainte-Aulaye parce qu'elles sont plus *courtes*. On peut y lire aussi *qu'il est expressément défendu par les lois divines et humaines d'exposer et vendre des marchandises les jours de fêtes et de dimanches aux portes des cimetières de St Aigulin et St Michel⁴ et ailleurs ce qui est un scandale*. Et pour faire bonne mesure, le juge rappelle *qu'il est aussi interdit de donner à boire pendant les offices les jours de dimanches et de fêtes*. Il sera donc *inhibé et défendu de servir à boire et à manger de 8 heures du matin jusqu'à 10 heures et de 2 heures du soir à 3 heures les jours de dimanches et fêtes*. Pour être précis, cette interdiction concerne la période d'hiver du 1er novembre au 30 avril. Pour la période d'été, du 1er mai au 30 septembre, l'interdiction est avancée d'une heure le matin, de 7 heures à 9 heures. En ce temps là on ne touchait pas aux aiguilles des pendules, on changeait les horaires. Les sergents étaient chargés de faire appliquer les règlements.

Nous ne savons pas exactement quand la halle de la Roche-Chalais fut démolie. Sans doute aux alentours de 1860, car Saint-Saud, né en 1853, nous dit l'avoir vue quand il était enfant⁵. Toujours est-il qu'elle existait encore quand fut dressé le premier plan cadastral de la commune entre 1830 et 1840.



4 Saint-Michel-la-Rivière bien entendu, Saint-Michel-de-Lécluse n'est pas dans la juridiction de La Roche-Chalais mais dans celle de Sainte-Aulaye tout comme Le Bost contrairement à ce que dit Saint-Saud.

5 *Le Marquisat de La Roche-Chalais*, Comte de Saint-Saud, Editions, Libro Liber, 1992, p, 40.

Les maisons bordant la rue et la halle ont été démolies. Au premier plan, on voit très bien une pompe. C'est le puits qui chante quand on oublie d'huiler le balancier ! Le magasin de l'horloger Enard, éditeur de cartes postales, donne sur la nouvelle place où l'on vient de planter de jeunes arbres.

A cette époque, la halle qui dépendait autrefois du château, était partagée en 36 parcelles appartenant pour la plus part à des notables du bourg. Je n'ai pas retrouvé trace de l'achat de ce bien national au temps de la Révolution. La halle avait exactement une superficie de 400 m². Elle était adossée à plusieurs maisons bâties en bordure de la grand rue. C'est sur la parcelle n° 1 que M. Bouton, riche marchand drapier, fit bâtir, la belle maison qui a été démolie il y a quelques années. Si l'on observe bien cette maison sur la carte postale de la Place Courbet, on voit qu'elle n'a pas de fenêtres au rez-de-chaussée ni au premier étage. Au moment de sa construction elle fut sans doute accolée à la maison de Bernard Martin qui se trouvait sur la parcelle n°2. Les Bouton père et fils possédaient plusieurs bancs sous la halle, certains tout à côté du magasin : n° 18, 22, 23, 38, 39, 40 et 41. Bernard Martin habitait au n° 2. Il avait lui aussi un banc à l'arrière de sa maison, le n° 15. Parmi les propriétaires de bancs, il faut noter Jean Moty, coiffeur mais aussi cafetier. Il habitait au n°3 et possédait 2 bancs adossés à sa maison (n°10 et 10 bis) plus un autre tout à côté, parcelle n° 27. Le coiffeur Enjalbert, lui aussi cafetier pratiquait sur les parcelles n° 11 et 14. On peut donc supposer que les jours de foire ou de marché il y avait deux activités qui marchaient bien sous la halle : boire et se faire coiffer. Jean Epron habitait au n° 4 avec un banc à l'arrière de sa maison, parcelle n° 9. La famille du tanneur Chaucherie possédait une maison cadastrée sous le numéro 5. Les Chaucherie avaient plusieurs bancs sous la halle, n° 13, 16, 17, 29 sans que l'on sache s'ils les louaient où s'ils y vendaient du cuire, ou des objets en cuire, courroies, lanières, chaussures... D'autres bancs appartenaient à de vieilles familles du bourg qui devaient les louer aux paysans des alentours. La veuve Mercier qui était propriétaire de la parcelle n° 6, possédait les bancs n° 7 et 8 adossés à l'arrière de sa maison mais aussi les bancs n° 30 et 34. La veuve Trigant-Beaumont possédait les bancs n° 24, 28 et 36, Pierre-François Galaup, le banc n° 35. Le voiturier Bontemps avait deux bancs, n° 32 et 42. Plus intéressant, deux bancs appartenaient à des marchands venant de Sainte-Aulaye mais ayant des attaches familiales à La Roche. Michelin, qualifié de *marchand*, sans plus de précisions, propriétaire des bâtiments de la parcelle n° 200, possédait les bancs n° 12 et 26. Par contre, les Poussard étaient qualifiés à Sainte-Aulaye de *marchands bouchers, aubergistes et traiteurs*. A noter aussi que le *médecin vétérinaire* Desfarges avait un grand banc de 20 m², n° 31 où il pouvait vendre toutes sortes de drogues et peut-être donner quelques consultations aux propriétaires de bœufs ou de chevaux. Son banc donnait sur la place publique, juste en face de sa maison qui était de l'autre côté de la rue, au n°201. Le maréchal ferrant et forgeron Rousseau au joli surnom de *Frappillon*, recevait ses pratiques au banc n°25. Les bancs n° 33 et 43 appartenaient à Pierre Espère de La Roche-Chalais. Le banc n° 21 était propriété de Pierre Pastureau des Phélipons, le n° 20 était propriété de Nicolas Berger du bourg et le n° 19 des héritiers de Lafon.

La halle représentait bien le centre actif du bourg. Elle était entourée de rues permettant une bonne circulation, près de la grande place centrale, n° 44, où se tenait le marché. Le médecin Drousseau habitait au n° 216, le chapelier Daviaud avait une échoppe au n° 215, le sellier Ducasse au n° 205. Mme Trigant-Gauthier, veuve au moment où le plan fut dressé, possédait un vaste terrain bâti au n° 213. On se rappelle que Jean-Pierre Trigant-Gauthier joua un rôle important pendant la Révolution et qu'il fut maire élu au tout début du XIX^e siècle. C'est lui qui prit l'initiative de faire construire la première église de La Roche-Chalais.



*Nous sommes au début du XX^e siècle.
Il y a eu récemment des élections municipales : pour honorer son propriétaire, on a planté un pin à l'angle de l'imposant magasin que la famille Bouton a fait édifier sur sa parcelle n°1. Il y a un autre pin devant la pharmacie de M. Cheylup, le nouveau maire.*

Maurice Biret, février 2012.